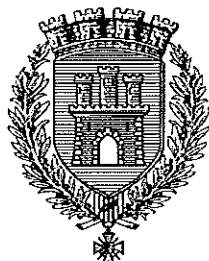


N° DEL 2014.09.24/143

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 24 septembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	18/09/2014
Affichage	18/09/2014

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, PICAT RE Alessandro, DAZIN Florian.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

Etaient Représentés :

CIUPPA Marcel pouvoir à GUERIN Nicole.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

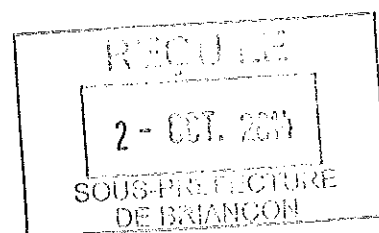
THEME : PATRIMOINE 5.

OBJET : CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE
BRIANÇON ET SERRE-
CHEVALIER IMMOBILIER.

Absents-Excusés :

CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain,
VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH
Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon, Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, la direction du patrimoine propose la mise en place d'un partenariat avec Serre-Chevalier Immobilier entre le 13 décembre 2014 et le 19 avril 2015.

Les objectifs principaux sont :

- De proposer une offre découverte privilégiée (tarif réduit) aux clients de Serre-Chevalier Immobilier en séjour dans la vallée de Serre-Chevalier ou dans le Briançonnais ;
- De promouvoir les activités de la direction du Patrimoine de la ville de Briançon auprès des vacanciers ayant réservé un séjour « tout inclus » ou des formules « clé en main » auprès de Serre-Chevalier Immobilier

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 13 décembre 2014 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe,

Nicole GUERIN.



TRANSMIS LE 01 OCT. 2014
PUBLIÉ LE 01 OCT. 2014
NOTIFIÉ LE 03 OCT. 2014

CONVENTION de PARTENARIAT

Pièce annexée à la
délibération

DEL 2014.09.24/143

Entre

La Ville de Briançon,
représentée par son maire en exercice,
Monsieur Gérard FROMM,

d'une part,

et

Serre Chevalier Immobilier
représenté par son gérant,
Monsieur Patrick ARNAUD

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon, Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu la mise en place d'un partenariat avec l'agence SCI, Serre Chevalier Immobilier, filiale de SCV Domaine Skiable.

SCI met à disposition des vacanciers des hébergements en location saisonnière et leur propose des packages « Hébergement + Activité ». SCI souhaite proposer des formules hébergement + visites-découvertes de la cité Vauban.

Les objectifs principaux sont :

- de promouvoir les activités du service du Patrimoine de la Ville de Briançon auprès des vacanciers hébergés par l'agence SCI, Serre Chevalier Immobilier ;
- de développer un produit commercial susceptible de mettre en avant la diversité des animations proposées par la destination Briançon Serre-Chevalier Vallée auprès des vacanciers à la recherche d'un séjour (entre autre sur le site internet serrechevalier-vacances.com) ou en séjour dans le Briançonnais dans le cadre de l'offre commerciale « Un séjour à Briançon, Ville d'art et d'histoire ».

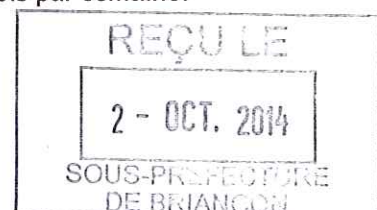
Article II : Modalités

L'agence SCI, Serre Chevalier Immobilier s'engage à promouvoir les visites-découvertes de Briançon auprès des vacanciers. En échange, la Ville de Briançon s'engage à appliquer sur chaque bon d'échange, le tarif réduit sur la visite-découverte « Balade historique ».

Les informations concernant les visites-découvertes de la cité Vauban seront présentées sur le site internet de l'agence SCI, Serre Chevalier Immobilier.

La validation de ces éléments de communication devra automatiquement être proposée par l'agence SCI, Serre Chevalier Immobilier au service du Patrimoine. L'agence SCI, Serre Chevalier Immobilier aura à charge la promotion du partenariat sur ses supports (à partir des textes fournis par le Service du Patrimoine).

Dans le cadre du produit «Un séjour à Briançon, Ville d'art et d'histoire » commercialisé par SCI, le service du Patrimoine de la Ville de Briançon s'engage à réserver un stock de places pour participer à la visite-découverte « Balade historique » organisées au moins une fois par semaine.



Article III : Conditions de délivrance des bons d'échange

Les pré-réservations se feront sur les périodes où le package sera proposé (périodes définies par la SCI), qui prendra contact directement avec le service du Patrimoine de la Ville de Briançon.

Les formules packagées devront être proposées uniquement aux clients de SCI et sur l'ensemble de ses canaux de distribution.

Le service du Patrimoine remettra à SCI des bons d'échange destinés aux vacanciers, leur permettant d'accéder à une visite-découverte « Balade historique » gratuitement. La dénomination exacte de la visite, le nombre de personnes pouvant bénéficier de la visite ainsi que la période seront mentionnés sur le bon d'échange. La date de la visite sera à choisir dans le programme « Laissez-vous conter Briançon » édité par la Direction du Patrimoine de la Ville de Briançon, disponible en format papier et en ligne sur www.ville-briancon.fr.

Article IV : Dispositions financières

La facturation auprès de SCI aura lieu le 22 avril 2015, les visites seront facturées avec 25,80 % de réduction, soit 4,60 € TTC par visite (base d'un plein tarif TTC en vigueur au 01/01/2014, soit 6,20 € pour une visite guidée au tarif plein), les enfants de moins de 12 ans bénéficient de la gratuité.

Les visites effectuées seront facturées au tarif réduit en vigueur appliqué aux visites programmées pour individuels, à partir des bons d'échange, à SCI qui s'engage à régler à échéance et en une seule fois la facture émise par la Direction du Patrimoine de la Ville de Briançon en fin de période.

Article V : Durée et dénonciation

La présente convention est conclue pour une durée de 4 mois à partir du 13 décembre 2014 et jusqu'au 19 avril 2015 soit pour la saison hivernale 2014/2015.

Il pourra être mis fin à tout moment à la présente convention par l'une ou l'autre des parties :

1. En cas de non respect par l'une des parties d'une ou plusieurs clauses de la convention, notamment en cas de non paiement de la première facture à échéance le 22 avril 2015.
2. En cas de dissolution ou de liquidation de l'une ou l'autre des parties, pour quelque cause que ce soit.

La résiliation de la présente convention interviendra de plein droit, et prendra fin le 22 avril 2015.

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Maire de Briançon

Le Gérant
de Serre Chevalier Immobilier

Gérard FROMM

Patrick ARNAUD